

# InfoLettre de l'ASPPAR

octobre 2018

## Sommaire

1. Assemblée Générale Ordinaire 2017
2. Colloque
3. Planter des arbres... conseils trouvés sur le net
4. Condom
5. Saint Georges de Didonne, Charente
6. Tarbes (Hautes Pyrénées)
7. et la Corrèze
8. Velaines (Meuse)
9. Et enfin un département qui aime les arbres : la Seine et Marne

## Assemblée Générale Ordinaire 2017

Elle aura lieu le samedi 24 novembre à Simorre (Gers) à 14 h 30. La convocation et le bon pour pouvoir en pj.

## Colloque

Il aura lieu les 12 et 13 novembre prochain. Tout le programme et les modalités d'inscription sur <https://www.allees-avenues.eu/colloque-2018/programme>

## Planter des arbres... conseils trouvés sur le net

L'automne est la saison idéale pour concevoir votre futur coin de paradis et planter. Les conseils que nous avons trouvés sont à prendre en considération.

## Conclusion

*Une simple visite à la pépinière ne suffit pas lorsqu'on projette la plantation d'un arbre. Il s'agit d'un geste qui peut avoir d'énormes répercussions à long terme, tant sur l'aspect d'une propriété et de ses structures que sur le plan plus général de l'écologie. Puisque l'arbre, lui, prendra son temps à grandir et pour donner ce qu'il a à offrir, mieux vaut, pour nous aussi, de prendre notre temps pour*

*évaluer nos besoins, notre espace ainsi que l'impact sur la biosphère. Le choix judicieux d'un arbre en fonction de son emplacement peut, à grande échelle, améliorer la valeur d'une propriété, ainsi que la qualité de vie des citoyens.*

<http://www.arboplus.ca/blog/arboriculture/comment-choisir-un-arbre-pour-mon-jardin.html>

*Par ailleurs, nous avons appris - dans une vidéo sur l'agriculture bio en Tunisie - que les oliviers sont espacés de vingt-quatre mètres pour pouvoir se développer correctement dans un climat chaud et sec. Une distance de 24 m entre les arbres, cela fait 17 arbres à l'hectare.*

## CONDOM

Cette semaine Monsieur le Maire signe le permis d'aménager.

Les consultations pour l'affectation des entreprises vont avoir lieu en suivant. Les **semaines à venir vont être déterminants**. Nous préparons une action pour continuer encore et encore à exprimer notre opposition au projet. Un autre bulletin va faire suite à celui-ci pour vous en donner le détail.

## Revue de presse de l'été

Les articles d'autosatisfaction émanant de la mairie se multiplient dans la presse :

\*La Dépêche du Midi article du 30/08/18 (en ligne) intitulé « les Condomois éveillés questionnent les élus »

\* La Dépêche du Midi article du 14/09/18 (en ligne) intitulé « Gérard DUBRAC, la ville n'est pas en train de mourir »

\*Le Petit Journal article du 21/09/18 intitulé « Des Promenades à Polignac et une saison estivale réussie »

## Réaction

Dans son article du 21/09/18, Le Petit Journal encadre sous le titre « Le coup de gueule du maire » auquel je réponds « **coup de gueule du maire et ras le bol citoyen** »

L'article reprend une réaction du maire de Condom à la faible participation des Condomois au « loto du patrimoine » pourvoyeur de fond pour sauver

ASPPAR

à Sénac, 32450 Sémézies Cachan

Téléphone : +33 (0)5 62 65 47 07

Adresse électronique : [asppar@orange.fr](mailto:asppar@orange.fr)

Site : [www.asppar.org](http://www.asppar.org)

l'hôtel de Polignac.

Monsieur le Maire ,les Condomois aiment leur patrimoine mais ils n'aiment pas que l'on se moque d'eux .Vous voulez faire dépenser plusieurs dizaines de millions d'euro de l'argent des contribuables pour un projet des Promenades contesté sur l'aspect patrimonial et vous êtes étonné qu'en plus les Condomois ne se précipitent pas pour faire **un deuxième don pour Polignac** , car il s'agit bien d'un appel au don le premier s'étant avéré décevant.

Je reçois plusieurs fois par mois des demandes de dons pour des associations œuvrant dans des buts tout aussi louables que la sauvegarde de l'Hôtel de Polignac auxquels je ne peux répondre.

J'en ai « **ras le bol** » d'être sollicité pour compenser par mes dons l'incapacité des autorités à faire face à leur devoir et être en plus culpabilisé. Je fais donc partie des gens qui n'ont pas acheté leur billet de loto.

Monsieur le Maire, pour rénover l'Hôtel de Polignac je vous propose de réajuster le projet des Promenades et de dégager ainsi des moyens pour rénover le bâtiment auquel vous semblez tant tenir. L'ASPPAR dit cela depuis plus de trois ans.

*Texte reçu sur notre boîte mail*

### **Saint Georges de Didonne**

La commune va devoir renommer ses places et rues : la place des pins parasols a perdu ses pins. £La rue des tilleules pourrait perdre ses tilleuls et un maire qui nne communique pas beaucoup... plutôt à sa manière...

### **Tarbes (Hautes Pyrénées)**

Des arbres ont été abattus avenue Hoche et la mairie nous informe *après* les abattages. L'ASPPAR et GRAND TARBES ÉCOLOGIE remonte au créneau.

### **Et la Corrèze**

Une catastrophe écologique qui nous occupe fort depuis le printemps. Pour en savoir plus une recherche sur internet.

### **Velaines (Meuse)**

Un abattage d'arbres annulé le jour même près de Ligny-en-Barrois parce que ces alignements

d'arbres sont protégés par le code de l'environnement depuis août 2016. « *Le directeur de l'exploitation a été ouvert à la discussion et a convenu qu'il valait mieux laisser les arbres debout, le temps de réfléchir. Il faut saluer cette démarche.* » [Lire la suite](#)

### **La Seine-et-Marne aime les alignements d'arbres**

À l'occasion de la récente Journée européenne des allées, l'Hôtel du Département accueille une exposition consacrée aux alignements d'arbres le long des routes de Seine-et-Marne. Cette exposition fait suite à la remise en 2017 d'un prix national récompensant le Département pour ses actions en faveur de la préservation des allées d'arbres.

Le Département relève cinq idées reçues concernant les alignements d'arbres au bord des routes :

1- « Les arbres au bord des routes, c'est dangereux » : c'est le contraire ! Des études démontrent que les arbres au bord des routes produisent un effet couloir qui a pour conséquence de faire ralentir les automobilistes. [Lire la suite](#)

### **Valeur d'agrément : extraits du rapport d'un expert en arboriculture ornementale**

« La valeur d'agrément, telle qu'elle doit être établie en cas de destruction d'un arbre, peut être déterminée par différentes formules que nous utilisons traditionnellement.

La notion de valeur marchande ne peut intervenir que pour le calcul d'indemnisation des arbres forestiers ou des arbres de haie. En aucun cas, dans le respect des règles de l'art de notre profession d'expert en arboriculture ornementale, nous ne faisons intervenir le calcul de la valeur marchande pour des arbres urbains qui ont toute autre vocation que de produire du bois de chauffage.

En conséquence, il y a lieu de se rapprocher de la valeur de l'arbre estimée le 2 mars 2015, laquelle est établie autour 14 400 € . »

ASPPAR

à Sénac, 32450 Sémézies Cachan

Téléphone : +33 (0)5 62 65 47 07

Adresse électronique : [asppar@orange.fr](mailto:asppar@orange.fr)

Site : [www.asppar.org](http://www.asppar.org)